



Congé par le bailleur pour reprise, erreur de dates?

Par **eldami00**, le **03/05/2010** à **09:48**

Bonjour, Mon propriétaire nous a donné congé pour notre bail via un huissier qui me la donner en main propre le 22 avril 2010. Sur le congé de l'huissier, il est noté: "cette location est consentie et acceptée à compter du 24/11/2007 pour une durée de 3 ans soit jusqu'au 23/11/2010." Mais j'ai bien relu mon bail et il est daté du 16 octobre 2007! c'est mon Etat des lieux qui est daté du 24/11/2007! A moins qu'il puisse prendre en compte la date d'etat des lieux mais cela m'étonnerait. Comment ca se passe du coup, car il n'est plus dans le delai qui est de 6 mois avant le fin du bail, il a raté le coche de 6 jours, non? Et le fait que j'ai pris le congé qu'il m'a tendu, n'est ce pas une forme d'accord? merci pour votre réponse et pour votre temps

Par **jeetendra**, le **03/05/2010** à **10:53**

[fluo]Habitat & développement de l'Eure-et-Loir [fluo]rnTél. : 02 37 21 32 71 rn36, avenue Maurice Maunouryrn28600 Luisantrneie28@hd28.com rn rnBonjour, il me semble que c'est l'entrée effective dans le logement qui compte (congé pour reprise par le bailleur), prenez contact avec l'Association Habitat et Développement à Luisant, ils vous apporteront plus de précisions à ce sujet, bonne journée à vous.

Par **eldami00**, le **03/05/2010** à **11:26**

ah merci beaucoup!!
bonne journée!